

Numéro	07
Objet	VENTE D'ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE MAGAZINE TOURISTIQUE EFFERVESCENCE
Rapporteur	Bernard ROBLET

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs – non-participation) : 129

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

Excusés : BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Ne prend pas part au vote : GOUJARD Pascal.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
129	01	129		

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022

VENTE D'ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE MAGAZINE TOURISTIQUE EFFERVESCENCE

Exposé :

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, Troyes Champagne Métropole, sous sa marque Troyes La Champagne, a créé en 2020, *effervescence*, magazine de promotion touristique. Ce magazine de 52 pages, bisannuel (printemps-été et automne-hiver), a pour but de diffuser au plus grand nombre les valeurs identitaires de notre territoire en mettant en avant les patrimoines - tant bâtis que naturels - les socioprofessionnels, tels que producteurs, artisans, artistes qui font de Troyes La Champagne une terre singulière.

Sous la supervision de Troyes Champagne Métropole qui en délimite la ligne éditoriale, *effervescence* est rédigé par des rédacteurs professionnels. Les articles sont en grande partie présentés sous forme d'interviews ou de témoignages, agrémentés de photographies de qualité professionnelle.

Effervescence est distribué directement auprès des établissements accueillants les touristes de loisirs et d'affaires, à savoir auprès des hôtels et chambres d'hôtes du territoire, dans les restaurants gastronomiques, l'Office de tourisme, les musées, les tiers-lieux etc. Par ailleurs, le magazine a pour but de sensibiliser les prospects hors du département. Aussi, il est diffusé dans les maisons de la Région Grand Est, dont celles de Paris et Bruxelles, les salons Grand voyageur des plus grandes gares de France, auprès de comités de grandes entreprises françaises en Ile-de-France ou encore dans des salons des aéroports de Roissy et du Bourget.

Effervescence contient peu d'espaces publicitaires. Ils sont réservés à des annonceurs représentatifs du territoire.

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs co-finance des actions portées par les collectivités territoriales. Effervescence fait régulièrement la promotion de la trame verte et bleue de son territoire. Pour le numéro 4 printemps-été 2022, l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs soutient la publication du magazine touristique en proposant un publi-reportage de deux pages pour promouvoir une exposition qui se tiendra prochainement à la Maison des lacs à Mesnil-Saint-Père et pour communiquer sur ses programmes de prévention des inondations et également sur ses actions de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Ces espaces seront vendus pour la somme de 5 000 € (cinq mille euros).

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la vente à l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB) de deux pages dans le magazine effervescence n°4 pour un montant de 5 000 € ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**